



Espoir Nautique Pontivyen

Déplacements aux compétitions

Les membres du bureau, les entraîneurs et les officiels n'ont pas pour mission d'assurer le déplacement des nageurs, lors des compétitions. La présence de parents accompagnateurs et bénévoles est indispensable pour le bon déroulement des compétitions. Des co-voiturages peuvent être organisés par les parents. Dans un souci d'égalité, tous les parents dont le ou les enfants sont inscrits sur une compétition, doivent participer aux déplacements.

Aussi, notez que s'il manque d'officiel ou d'accompagnant pour les compétitions, les nageurs ne pourront pas tous être inscrits aux compétitions.

Sur demande, et par attestation fournie par le club, il sera possible aux parents transportant des nageurs en co-voiturage et aux officiels de déduire de l'impôt sur le revenu les frais occasionnés lors des déplacements suivant le barème kilométrique spécifique aux bénévoles des associations, qui est fixé chaque année par l'administration fiscale. Cette aide étant alors considérée comme don à l'association.